

ODJ 32. Confirmation de l'ordonnance de police du 23 octobre 2020 adoptée par le Bourgmestre ordonnant que les séances du conseil de l'action sociale, du bureau permanent, du comité spécial du service social et du comité de concertation se tiennent de manière virtuelle pour la période du 23 octobre 2020 au 30 novembre 2020.

M. Cools signale que le groupe Uccle en avant va s'abstenir sur ce point.

Il comprend très bien que dans le cadre de la crise du covid, il ne soit pas possible d'organiser des séances du Conseil communal en mode présentiel.

Mais la situation est différente au CPAS, dont les séances se tiennent à huis clos, sans public.

M. Cools est particulièrement réservé à l'égard des réunions en visioconférence du comité spécial du service social, qui auditionne les citoyens sollicitant une aide.

Ceux-ci doivent ressentir un certain stress en étant auditionnés via un écran.

De plus, vu que l'octroi des aides sociales constitue une matière sensible, le contact physique avec les demandeurs permettrait un traitement plus objectif des dossiers.

Mme Culer signale que les outils informatiques sécurisés utilisés par le CPAS permettent aux membres du Conseil de l'aide sociale de disposer en mode virtuel des mêmes documents qu'en mode présentiel.

Le travail accompli en mode virtuel est même de meilleure qualité grâce aux documents de préparation fournis en amont, alors qu'auparavant, les conseillers découvraient les dossiers en séance au fur et à mesure.

Les auditions des demandeurs sont moins stressantes via un écran que selon un mode présentiel s'apparentant au passage devant un tribunal.

Selon Mme Culer, toutes les mesures ont été prises pour garantir une poursuite optimale du service public tout en préservant la santé des conseillers.

M. Cornelis confirme les propos de Mme Culer.

Il admet qu'il est parfois plus facile d'émettre un jugement lorsqu'il y a une présence physique mais le dispositif de visioconférence s'améliore au fil du temps grâce à l'installation de caméras et micros plus performants.

Les citoyens s'habituent aussi à l'usage de ces technologies.

Mme l'Echevin Delwart constate que M. Cools a pu exposer ses arguments pour justifier l'abstention de son groupe.